

PROJET EDUCATIF

DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL D'OUPEYE

1. L'ECOLE SERA PROJET PLUTÔT QUE REFLET DE SOCIETE.

Dans un monde en perpétuelle mutation, le rôle de l'école ne se limitera pas à transmettre des connaissances, facteur d'adaptation à la société actuelle, mais développera des comportements qui permettront aux adultes de demain d'agir sur la société pour la rendre plus humaine, plus solidaire, plus démocratique :

la démocratie étant et restant une conquête.

Outre qu'il doit dispenser des connaissances, l'enseignement doit veiller à former une société de femmes et d'hommes libres qui, exerçant leur esprit critique, seront capables de lutter contre les conditionnements et les idées toutes faites : une société de femmes et d'hommes capables de décider et d'assumer leurs responsabilités en toute autonomie dans le respect d'autrui.

2. NOS FINALITES EDUCATIVES, simultanément et sans hiérarchie.

Nous devons pour atteindre ces objectifs promouvoir un certain nombre de comportements :

2.1. L'autonomie

C'est amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

2.2. La créativité

C'est pratiquer des activités de découverte, de production et de création.

C'est articuler théorie et pratique.

2.3. La responsabilité

C'est la capacité de prendre des décisions après un examen personnel de la situation.

Elle se caractérise par une prise de responsabilité qui conduit à l'engagement.

Elle doit être vécue dans un esprit de collaboration et de solidarité.

2.4. Le sens social

C'est préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures et assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

2.5. La liberté

C'est la capacité d'agir en pleine responsabilité dans des situations concrètes en respectant les libertés des autres et en assumant ses choix.

2.6. L'authenticité et l'épanouissement personnel

C'est promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun.

2.7. La compétence et l'efficacité

C'est placer l'élève dans des situations qui mobilisent des compétences transversales et disciplinaires.

3. NOTRE ECOLE

L'enseignement communal adhère au projet d'une société qui admet les différences de potentialité, de personnalité et de capacité de chacun. Il s'engage à respecter le décret du 17/12/2003 relatif à la neutralité de l'enseignement.

Dans l'enseignement communal, se rencontre à tous les niveaux (pouvoir organisateur, équipes pédagogiques, associations parascolaires...) le pluralisme d'opinions.

Ceci implique les options suivantes :

- L'école communale, ouverte à tous, refuse la sélection économique et sociale. Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et culturelle.
 - L'école communale est, par excellence, le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.
 - L'école communale, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques démocratiques, est une école de tolérance, refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.
 - L'école communale, proche du citoyen, est démocratique.
- Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations, aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.
- L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant, prend en considération la totalité de sa personne et vise à son mieux-être.

Texte approuvé par le Conseil Communal du 20 septembre 2018.

Le Directeur Général

P. BLONDEAU



Le Bourgmestre f.f.

S. FILLOT